

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 10 décembre 2025

Sur convocation du 26 novembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Velesmes-Essarts se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc JOUFFROY, Maire. Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Jean-Marc JOUFFROY, Marie-Christine BOURÉE-PRÉTOT, Christian GRAS, Géraldine LAMBLA, , Sylvie BRUNNER, Romain JOUFFROY, Jean-Claude HEITMANN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en l'exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent(s) : Romain CLERC, Eglantine CHAFFIN, Laurent BREYER

Pouvoir(s) : Christophe SIRE à Géraldine LAMBLA

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 7

Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 1

Nombre de Conseillers Municipaux votant : 8

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Il est procédé, conformément à l'art. L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Marie-Christine Bourée-Prétot est désignée pour cette fonction.

Début de séance : 20 h

Ordre du jour :

Délibérations :

- ✓ Approbation du PV du conseil précédent
- ✓ Répartition actif/passif SIVOS saint Vit
- ✓ Convention enlèvement nids de frelons
- ✓ ~~Achat d'un terrain pour aménagement routier~~ **Délibération annulée par M le Maire**
- ✓ Engagement/liquidation dépenses d'investissement
- ✓ **Ajout délibération :**

M le Maire propose l'ajout d'une délibération pour délibérer sur l'octroi d'une subvention complémentaire pour l'UNC de Montferrand le Château.

Questions diverses :

- ✓ DVC 3 et 4
- ✓ Retour réunion voirie Chenevières
- ✓ Agenda fin/début d'année

1 Approbation du PV du conseil municipal précédent

Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du conseil municipal.

M le maire demande si le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025, fait l'objet de remarques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025.

VOTE : **8 Voix Pour** **0 Voix Contre** **0 Abstention**

2 Répartition actif/passif SIVOS saint Vit

Au terme de l'arrêté n° 25-2025-09-23-00003 émis par la Préfecture du Doubs le 23 septembre 2025 et portant dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Saint-Vit, il y a lieu de répartir l'actif et le passif au prorata de la population de chaque commune membre, condition de répartition acceptée par délibérations concordantes du conseil syndical et de ses communes membres.

Les écritures de dissolution du syndicat scolaire de Saint-Vit ayant été comptabilisées par le SGC de Besançon, l'affectation des bonis de liquidation pour la commune de Velesmes-Essarts se répartit comme suit :

- section de fonctionnement à hauteur de 70,18 euros

- section d'investissement à hauteur de 674,27 euros.

En conséquence il convient d'intégrer les résultats du SIVOS dans les comptes de la commune de la manière suivante :

Recettes d'investissement : R001 : + 674,27€

R001 inscrit au BP 2025 : 10 286,23 euros

L'intégration de l'excédent d'investissement de 674,27€ porte l'excédent de la section d'investissement à R001 : 10 960,50 €

Recettes de fonctionnement : R002 : + 70,18 euros

R002 inscrit au BP 2025 : 519 311,50 euros

L'intégration de l'excédent de fonctionnement de 70,18€ porte l'excédent de la section de fonctionnement à

R002 : 519 381,68€

Le conseil municipal autorise M le maire à passer les écritures.

VOTE : **8 Voix Pour** **0 Voix Contre** **0 Abstention**

3 Convention enlèvement nids de frelons

Le conseil Municipal demande plus de précisions et d'explications sur la convention. Dans l'attente il demande le report de la délibération à un prochain conseil.

5 Engagement/liquidation dépenses d'investissement

M le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités. Celui-ci prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget 2026 et en l'absence de l'adoption du budget avant le 15 avril 2026, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025. Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident d'ouvrir des crédits aux articles suivants :

	Chapitre 204	Chapitre 21	Chapitre 23
Budgétisé 2025	42 000	38 800	535 272.22
1/4 des crédits ouverts	10 500	9 700	133 818.06
Ouverture crédits 2026	10 500	9 700	133 818.06

VOTE : 8 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

6 Versement d'une subvention de fonctionnement supplémentaire pour l'UNC Montferrand le Château

L'UNC de Montferrand el Château a demandé une subvention complémentaire à celle versée en 2025, alors de 100 euros.

M le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une somme de 70 euros afin de pouvoir acheter le nécessaire complet pour 2 jeunes porte-drapeaux et équilibrer leur budget.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le conseil accepte/n'accepte pas de verser une subvention complémentaire de 70 euros.

VOTE : 8 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

Questions diverses.

- ✓ Décisions de virement de crédits

Les décisions de virement de crédits 3 et 4 de l'année 2025 sont présentées.

- ✓ Retour réunion voirie Chenevières

M le maire fait un retour sur la réunion avec les habitants du quartier de la Fontaine, venus nombreux. Il a été discuté d'inverser le sens unique de la rue basse, de ne pas mettre de panneaux d'interdiction de stationner.

La commune prendra l'attache de GBM afin d'étudier également le stationnement et la circulation aux Essarts.

Me le Maire informe le conseil municipal sur l'agenda de fin/ début d'année :

13/12/2025 : Arbre de Noël

04/01/2026 : Vœux du Maire et des associations

18/01/2026 : repas des anciens

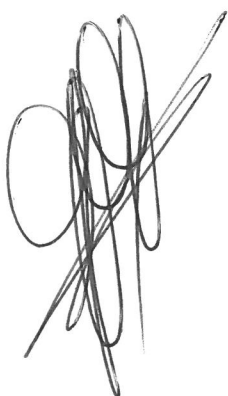
Christian Gras informe que l'attribution des lots d'affouage a lieu le vendredi 12/12/2025.

Enfin, M le Maire présente les plans du PLUI. Un mail sera envoyé à la mission PLUI afin de préciser que le préfabriquer à côté de la mairie a été détruits il y a déjà quelques années.

La séance est levée à 21 heures 15

Le Maire

Jean- Marc JOUFFROY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.

Le Secrétaire de séance

Marie-Christine BOUREE-PRETOT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, open loop at the top and a series of smaller, connected loops below it.